

Canton de VONNAS

Commune de
CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT

Nombre de Conseillers en exercice : 13
Nombre de Conseillers présents : 8
Date de la Convocation : 03/06/24
Date d'affichage : 03/06/24

Je certifie le p
conformément
en vigueur, p
Monsieur Le
réception le :
et notifié ou publié le :

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le 13/06/2024
ID : 001-210101366-20240613-240639-DE

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 13 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre le treize juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Etaient présent aux côtés de Monsieur BOYER Dominique : Mmes BIGOT Agnès, DUFRESNE Anna-Maria, MARMIER Noëlle, VERNUSSE Céline, M. GABILLET François, DREYFUS Eric et VARLET Geoffrey.

Étaient absents : Mme TOURNIER Nathalie, PAYET Marie-Béatrice, TEPPE Sébastien.

Pouvoirs :

Mme WEBER Corinne a donné pouvoir à M GABILLET François
M GONNARD Pierre a donné pouvoir à M BOYER Dominique

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Mme MARMIER Noëlle été élue secrétaire de séance.

Délibération n°240639 : Choix de l'entreprise pour la mise aux normes électrique de la salle polyvalente

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que tout le réseau électrique n'est plus aux normes depuis plusieurs années. C'est pourquoi, il a été décidé de le remettre en conformité.

La commune a fait appelle à deux entreprises pour des devis :

- L'entreprise Deléglise : pour un montant de 5 400 €
- L'entreprise DANELUZZI : pour un montant de 3 463.65 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

➤ **L'entreprise DANELUZZI a été retenue**

La Secrétaire
Noëlle MARMIER



Pour extrait certifié conforme,
Le 13 juin 2024
Le Maire,
Dominique BOYER

